RAPPEL DES LOIS SUR LES CHIENS D'ASSISTANCE

CHIEN D'ASSISTANCE : UN STATUT UNIQUE, DES DROITS PARTICULIERS

Les chiens d'assistance "certifiés" et "en formation" sont égaux aux yeux de la loi française. Ils possèdent des droits que n'ont pas les chiens de compagnie.

L'AUTORISATION ET LA GRATUITÉ D'ACCÈS

Un chien d'assistance peut accompagner son bénéficiaire dans tous les lieux publics et transports, même ceux interdits aux chiens de compagnie, sans aucun surcoût.
Sa présence peut être interdite dans les endroits stériles : salle de soins médicaux, bloc opératoire, etc.

Les refus d'accès (fait de refuser la présence d'un chien d'assistance dans un lieu autorisé par la loi) sont illégaux. Ils sont punis par la loi.

DISPENSE DE MUSELIÈRE

Les chiens d'assistance sont dispensés du port de la muselière dans tous les lieux et transports, même ceux dans lesquels les chiens de compagnie doivent en porter une.

COMMENT RECONNAÎTRE UN VRAI CHIEN D'ASSISTANCE ?

Un chien d'assistance porte un équipement spécifique (dossard, cape, harnais, bandana...) sur lequel son statut est clairement écrit ("Chien d'assistance", "Chien Guide", "Élève chien d'assistance", etc.).

La personne qui l'accompagne peut présenter, sur demande, des justificatifs prouvant son statut et celui du chien :
- CMI pour la personne handicapée bénéficiaire
- Attestation pour l'éducatrice ou l'éducateur en charge de l'éducation du chien à ce moment-là
- Attestation pour la famille d'accueil pré-éduquant ou gardant le chien d'assistance
- Carte d'identification du chien d'assistance éduqué ou en cours d'éducation

Le comportement du chien est également révélateur. Les chiens d'assistance éduqués ne sont pas réactifs et restent calmes lors de leur service (même si des erreurs exceptionnelles arrivent ; ce sont avant tout des êtres sensibles).

Les élèves chiens d'assistance, qui ont encore beaucoup à apprendre, sont désignés comme tels par leur équipement faisant apparaître les mentions "Élève" ou "En éducation" ou "En formation".

Chiens d'Assistance Côte Ouest
Association 1901 à but non lucratif, reconnue d'intérêt général
www.chiens-dassistance-co.fr - contact@chiens-dassistance-co.fr
@chiens.dassistance.cote.ouest

Faire un don